



Assemblée générale

UN/CA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/35/547
17 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Points 3 et 22 de l'ordre du jour

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA TRENTE-CINQUIEME SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

Lettre datée du 16 octobre 1980, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du 14 octobre 1980 par laquelle le Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea a rejeté la décision injuste et irrationnelle récemment adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session au sujet de la représentation du Kampuchea.

Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer la présente lettre et son annexe comme documents officiels de l'Assemblée générale, au titre des points 3 et 22 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent de la
République socialiste du Viet Nam
auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

ANNEXE

DECLARATION

du Ministre des affaires étrangères de la
République populaire du Kampuchea

Malgré les protestations de nombreuses délégations, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a rejeté, à sa trente-cinquième session, le 13 octobre 1980, le projet d'amendement présenté par des pays frères et amis du Kampuchea pour demander l'expulsion de l'Organisation des Nations Unies du représentant de la clique de Pol Pot. Le Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea a fait à ce propos la déclaration suivante :

La clique de Pol Pot - Ieng Sary - Khieu Sampahan, laquais des expansionnistes de Beijing, a massacré trois millions de Kampuchéens et a détruit la culture kampuchéenne et toutes les structures économiques et sociales du peuple kampuchéen. Le peuple kampuchéen, par le verdict du tribunal populaire réuni en août 1970, a condamné à mort cette clique. L'humanité tout entière la tient dans le plus profond mépris. La découverte récente de nouvelles fosses communes témoigne une fois de plus que cette clique, qui pratique le génocide, réunit les criminels les plus ignobles de notre époque. Ces criminels, qui se cachent à l'étranger et le long de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande pour mener leurs activités de piraterie et de sabotage, ne sauraient représenter qui que ce soit. Leur permettre de continuer à occuper le siège du Kampuchea à l'Organisation des Nations Unies ne peut que porter atteinte au prestige de cette organisation mondiale et entraver ses travaux.

Depuis le 7 janvier 1979, le peuple kampuchéen a renversé la clique de Pol Pot et a pris en main son propre destin.

Depuis 21 mois, sous la direction éclairée du Conseil populaire révolutionnaire, le peuple kampuchéen a édifié son propre pays pas à pas, a conjuré la famine qu'il connaissait sous le régime du génocide, a rétabli et développé la production ainsi que la vie économique, culturelle, éducative et sociale, et a assuré la sécurité et l'ordre dans l'ensemble du pays. Ces premiers succès enregistrés dans des conditions extrêmement difficiles, ont été reconnus par tous les hommes de bonne volonté du monde entier. C'est un fait que nul ne peut nier ou démentir. Cette vérité éloquentte montre que le Conseil populaire révolutionnaire, qui a fait cesser le génocide, gère efficacement toutes les affaires du Kampuchea et sauve le peuple de l'extermination totale. Elle témoigne également du fait que le Conseil populaire révolutionnaire est le seul véritable représentant légal du peuple kampuchéen à l'Organisation des Nations Unies et devant toutes les autres instances internationales.

/...

Le Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea tient à déclarer qu'il rejette catégoriquement la décision injuste et irrationnelle adoptée récemment par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à sa trente-cinquième session et condamne fermement les expansionnistes de Beijing, les impérialistes et les autres forces réactionnaires qui ont eu recours à toutes sortes de manoeuvres pour obtenir que les représentants de la clique du génocide continuent d'occuper illégalement le siège du Kampuchea.

Le Conseil populaire révolutionnaire et le peuple kampuchéen tout entier saisissent cette occasion pour expriment leur vive gratitude aux représentants à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies des pays frères et amis du Kampuchea, à toutes les personnalités et organisations de masse en dehors de l'Assemblée générale de l'ONU et aux organes d'information dont la voix s'est élevée pour défendre le droit légitime du peuple kampuchéen.

Phnom Penh, le 14 octobre 1980
